BUDGET 2015

Les budgets de la Communauté de Communes ont été adoptés les 12 mars et 9 avril 2015.
Pour le budget principal, on distingue d'une part le fonctionnement des services et les actions mises en œuvre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à 10 012 073 €, et d'autre part les investissements d'un montant égal en dépenses et en recettes à 6 961 196 €. Soit un total de 16 973 269 €.
Il faut ajouter un budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui s'élève à 43 804 €, le budget annexe ordures ménagères qui s'élève à 3 210 397 € et un budget annexe pour la Zone d'activités des Estrades à 370 405 €. Les budgets détaillés sont consultables en Communauté de Communes.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement correspond :
. **Aux crédits nécessaires** pour assurer la gestion des services : la rémunération du personnel, les achats de fournitures, le remboursement des intérêts des emprunts, le reversement aux communes …
. **Aux recettes constituées** par la perception des impôts locaux, les dotations de fonctionnement versées par l'Etat, les subventions et les produits des services.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

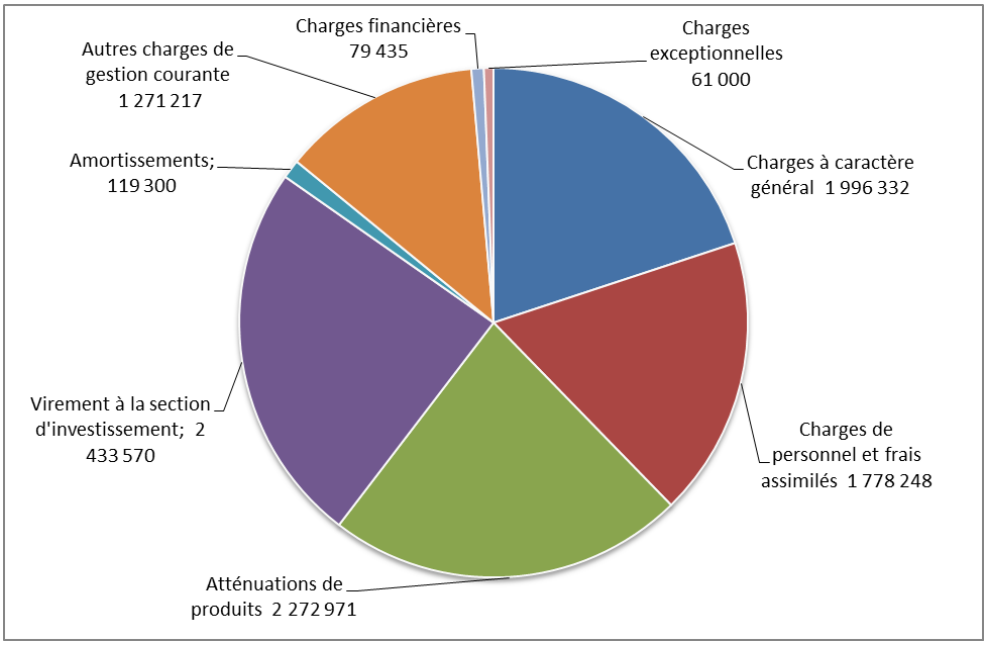

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

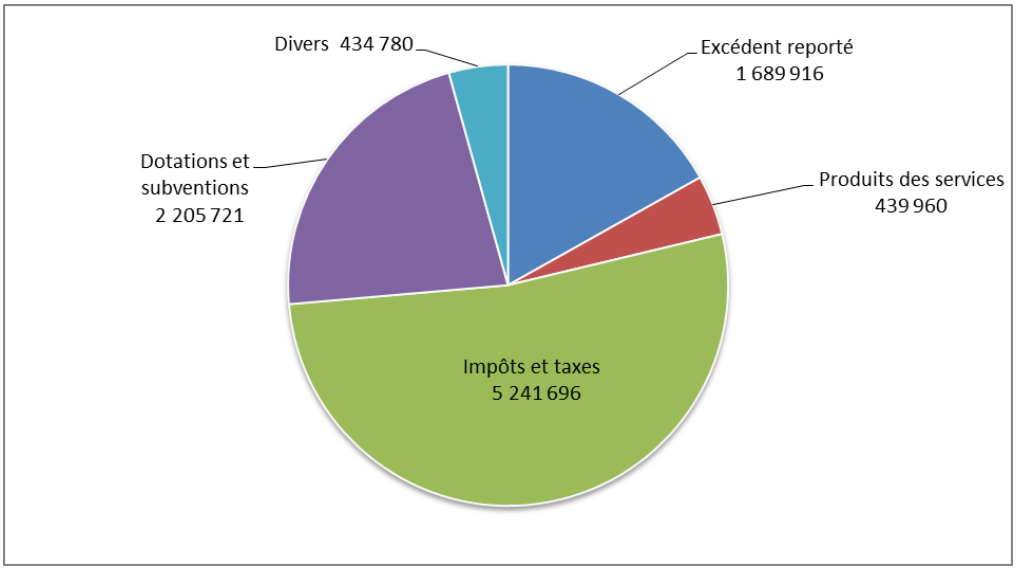

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement correspond :

. **Aux achats durables** nécessaires pour développer ou mettre en œuvre des services publics : construction de bâtiments, d'aménagements et le remboursement du capital des emprunts.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

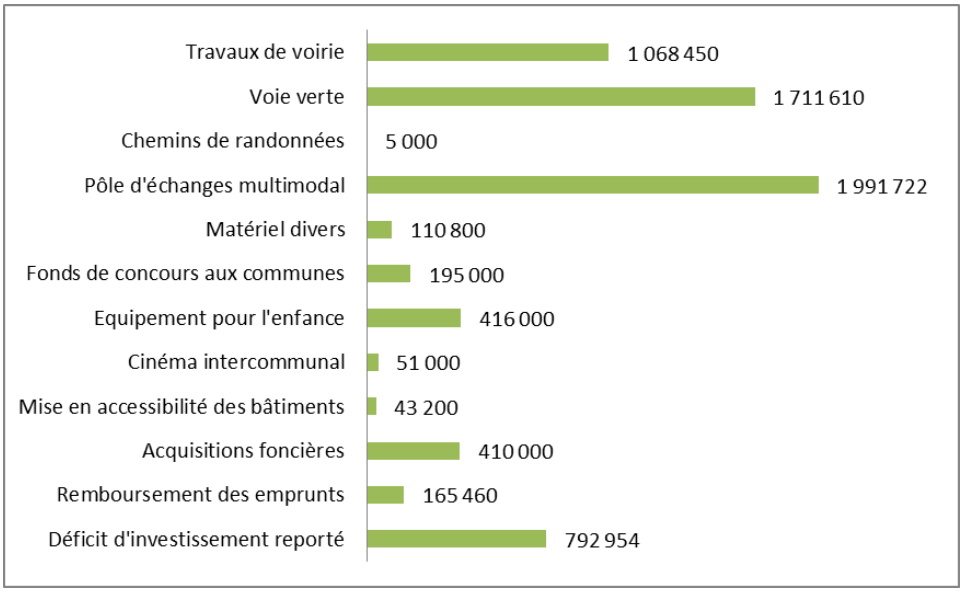

. **La partie recettes** d'investissement, constituées des subventions (Etat, Région, Département, CAF) pour 1 909 208 €, le remboursement de la TVA pour 733 138 €.

Les autres ressources (emprunts, excédent, virements de la section de fonctionnement …) financent les investissements à hauteur de 4 318 850 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

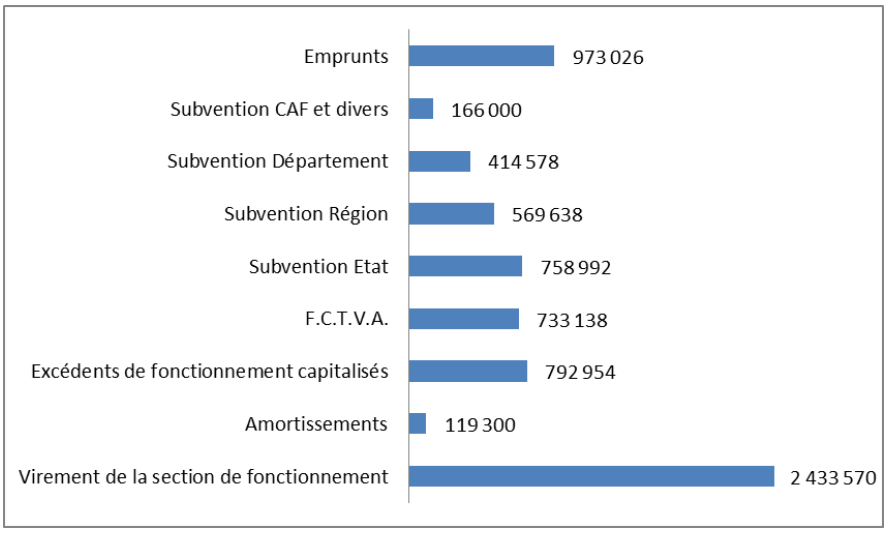

Le budget 2015 en détails : quels coûts pour les services ?

Vie sociale

Enfance et Jeunesse

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche prévoit des dépenses concernant l'enfance et la jeunesse pour un montant de 1 782 310€ et des recettes à hauteur de 1 252 000€.

Ce service très développé sur le territoire est réparti en 3 secteurs :

Petite Enfance : La participation aux financements des crèches gérées en direct (Les Colibris à Vogüé et les Elfes à Orgnac l'Aven) et les crèches associatives (les Péquélous à Ruoms et les Galopins à Vallon Pont d'Arc) se monte à 818 200 €. Pour compléter l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) Les Petites Frimousses guichet unique complète cette offre avec un budget de fonctionnement cette année de 56 100 €.

Cette année, des investissements sont prévus notamment avec l'agrandissement de la crèche « Les Péquelous » pour un montant de 276 000€.

Enfance : Depuis septembre 2013, la Communauté de Communes a mis en place les accueils de loisirs (périscolaire et extrascolaire) ainsi que la réforme des rythmes scolaires, il est prévu un budget de 768 810€ correspondant environ à 170 000 heures de présences des enfants.

Jeunesse : Les jeunes ne sont pas oubliés avec tout particulièrement la mise en place de deux actions l'action aide-animateurs et l'aide à la formation BAFA pour l'ensemble des jeunes du territoire.

Action sociale

La Communauté de Communes apporte son soutien (26 000 €) aux associations d'aide à domicile.

Transports à la demande

La Communauté de Communes participe aux côtés du Conseil départemental de l'Ardèche aux Transports à la demande (« Sept ici »). Il s'agit d'un service de transport local spécifique qui complète le réseau des lignes régulières départementales et relie les communes aux marchés des bourgs centres (Ruoms et Vallon Pont d'Arc). La Communauté de Commune consacre 22 000 € à cette opération en 2015, financée à hauteur de 11 000 € par le Conseil départemental.

Cadre de vie

Politique de l'Habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mise en place sur le territoire depuis 2010 s'est achevée fin 2014. Cependant pour permettre de solder les derniers dossiers validés par l'Anah, le budget 2015 se monte à 65 000 €.

L'étude préparatoire au Programme Local de l'Habitat (PLH) qui sera mis en place en 2016 s'achève cette année (6 210 €).

Environnement

La Communauté de Communes a en charge la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble des 19 communes. Le budget 2015 s'élève à 3 210 397 €.

Assainissement

Le service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) effectue les contrôles obligatoires des installations d'assainissement individuelles (fosses septiques). Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 43 804 €.

Agences postales

Depuis le 1er janvier 2014, la Communauté est compétente en matière d'agences postales (Grospierres, Saint Alban Auriolles, Vogüé, Saint Remèze, Labastide de Virac, Orgnac) pour 80 651 € qui sont remboursés par La Poste.

Voirie d'intérêt communautaire

Le budget alloué en 2015 à l'entretien et l'aménagement de la bande roulante des voies communales transférées s'élève à 1 645 035 € (fonctionnement et investissement).

Navettes estivales

La Communauté de Communes met en place des navettes gratuites pendant la saison estivale vers le Pont d'Arc, la Caverne du Pont d'Arc, l'Aven d'Orgnac et son musée de la Préhistoire et le village de Labeaume. Ce service qui s'élève en 2015 à 208 000 € est financé en partie par le Conseil départemental (76 666 €), la Région Rhône Alpes (76 666 €) et les redevances de stationnement du parking Ratière.

Urbanisme et territoire

Un service mutualisé avec les communes est créé au sein de la Communauté de Communes pour l'Administration du droit des sols (certificat d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire). Le coût du service (132 602 €) est remboursé par les communes bénéficiant du service au prorata de la population et du nombre de dossiers traités.

Culture, Sports et Loisirs

Soutien aux évènements associatifs
La Communauté de Communes soutient les évènements artistiques, culturels et sportifs d'intérêt communautaire qui sont conventionnés avec le Conseil Général d'Ardèche et/ou la Région Rhône Alpes. Pour 2015, les associations bénéficiant d'une subvention sont : Labeaume en Musique (25 000 €), Vivante Ardèche (6 000 €), Ruoms cyclisme organisation (7 700 €), Vallon Plein air (8 000 €), Raid Nature du Pont d'Arc (8 000 €), Aluna Festival (6 000 €), Pas d'Panique (5 000 €), International de Pétanque (8 000 €).

Equipements culturels et sportifs
La Communauté de Communes poursuit son soutien aux communes par le versement de fonds de concours pour la réalisation de Terrains multisports (25 000 €).
51 000 € sont prévus pour la maîtrise d'ouvrage en vue de la construction du Cinéma intercommunal.

Développement touristique

Chemins de randonnées
La Communauté de Communes entretient environ 600 km de chemins de randonnées sur son territoire (balisage, débroussaillage, maintenance du mobilier) et réédite régulièrement un topoguide et un cartoguide. Le budget 2015 se monte à 71 300 €.

Activités de loisirs en rivière
La Communauté de Communes poursuit cet été la surveillance des plages à Balazuc, Salavas et au Pont d'Arc. Il s'agit de l'entretien, des réparations, des analyses de l'eau et du recrutement de cinq surveillants de baignade pour un montant de 44 160 €.

Voie verte
En 2015, La Communauté de Communes réalise une deuxième tranche de voie verte entre Pradons Grospierres et Vogüé Gare-Vogüé Village. Le budget alloué pour le paiement de la fin de la première tranche et celui de la deuxième tranche est de 1 711 610 €. L'Etat, la Région et le Département financent cette opération pour 1 061 275 €.

Pôle d'échanges multimodal
Achat du bâtiment + 1ère tranche de travaux pour 1 991 722 € avec 610 000 € de subvention.

Développement touristique
Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté de Communes est compétente en matière de Tourisme (offices de tourisme). A ce titre c'est elle qui perçoit la taxe de séjour (1 089 000 €) auprès des hébergeurs du territoire. 268 500 € sont reversés aux offices de tourisme (Ruoms, Vallon Pont d'Arc et Vogüé), le reste est reversé aux communes pour les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique.

Développement économique

La Communauté de Communes participe au financement de divers organismes : Pépinières d'entreprises, Aérodrome de Lanas, OCM, Parc d'activités du Vinobre, Site de proximité Amesud, Mission locale, Maison de la saisonnalité, syndicat Ardèche Drôme Numérique pour 119 511 €.
Elle aménage également la Zone d'activité Les Estrades à Vallon Pont d'Arc et entreprend une étude de faisabilité pour la Zone d'activité Ruoms Pradons.

Moyens généraux

Pour assurer les missions qui incombent à la Communauté de Communes, 3 641 312 € sont prévus au budget pour les dépenses liées aux frais administratifs, aux charges de personnel, les prélèvements pour financer les dépenses d'investissements, les amortissements des biens, le remboursement des intérêts d'emprunt, les indemnités des élus …
La Communauté de Communes reverse aux Communes membres en compensation de la fiscalité transférée (attribution de compensation) 1 802 829 €.
371 730 € sont prélevés par l'Etat au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Revenus pour assurer à chaque commune et Etablissement Public de Coopération Intercommunale la compensation des conséquences financières de la réforme de la fiscalité professionnelle.